

mouvement interdépartemental 2023

<b>Dates de début et fin de saisie des vœux</b>	
Mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	<b>Ouverture de l'application Siam</b> permettant aux <b>enseignants de saisir leurs vœux</b> de mutation interdépartementale
Mercredi 7 décembre 2022 à 12 heures (heure métropole)	<b>Fin de la saisie des vœux</b> de mutations sur l'application Siam et <b>fermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité</b>
<b>Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives</b>	
À compter du Jeudi 8 décembre 2022	<b>Transmission à chaque enseignant des confirmations de demande de changement de département</b> sur leur boîte électronique I-Prof par les services départementaux
Mercredi 14 décembre 2022 <b>au plus tard</b>	<b>Date limite d'envoi</b> par les enseignants de leur <b>confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives</b> aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi)
<b>⚠ L'absence de transmission de la confirmation de demande au 14 décembre 2022 entrainera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.</b>	
<b>Phase de consultation des barèmes</b>	
Mardi 17 janvier 2023	<b>Affichage des barèmes dans Siam pour consultation par les enseignants</b>
Du mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023	<b>Phase de sécurisation et examen</b> par les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) <b>des demandes de correction de barèmes</b> formulées par les enseignants
Lundi 6 février 2023	<b>Les barèmes sont arrêtés définitivement</b> par chaque inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). <b>Ils ne sont plus susceptibles d'appel.</b>
<b>Demande d'annulation de participation</b>	
Vendredi 10 février 2023 <b>au plus tard</b>	Date limite de réception par les services départementaux des <b>demandes d'annulation de participation</b> (cachet de la Poste faisant foi)
Mardi 7 mars 2023	<b>Diffusion individuelle des résultats</b> aux candidats à la mutation
<b>⚠ Les participants au mouvement recevront le mardi 7 mars 2023 les résultats de leur demande de mutation par messagerie I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable.</b>	